

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 4 JUILLET 2023

DEL-2023-180

L'An deux mille vingt-trois, le 4 juillet, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/06/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes LAFARIE, PARIS,
MM. BARRY, CALONE, COUTIER, PAULY, PELLARIN.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BOUVARD C, BOUVARD M, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, FONTAINE, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. AEBISCHER, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

Suppléants : M. BOSSON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON :

Titulaires : MM. CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, CALLET, CHARBONNIER, DEAGE, DUGAVE, EVERAERE, GUILLOTTE, REY, SONNERAT.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANCOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mme WENDLING,
MM GENOUD, GEORGES, GRANGER, MILLET-URSIN.

Suppléants : M. PERISSOUD.

Avaient donné pouvoir :

Mme AUDETTE.

MM. BUFFLIER, BOUCHET, CHARLOT-FLORENTIN, GILLET, MARTIN-COCHER, ROLLIN, SADDIER.

Étaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER.
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACHELLARD, BARBIER, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCLIER, BURNET, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, DEFAGO, DERONZIER, DUNAND, GAUDIN, GILET, GONDA, GYSELINCK, HAVEL, HENON, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, MUGNIER, OBERLI, PENHOUËT, PEROU, PERRET, PETIT, PEUGNIEZ, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, JAILLET,

MM. BLOCQUET, CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

M. PAILLOLE : de Syan'EnR.

Membres en exercice :	104
Présents :	43
Membres habilités à prendre part au vote :	104
Votants :	43
Représentés par mandat :	8

**Objet : MAITRISE DE L'ENERGIE - RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS - APPEL A PROJETS 2023
- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Exposé du Président,

Dans le cadre de son plan d'actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables, le SYANE a lancé, en avril 2023, un Appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, et ceci pour la 12^{ème} année consécutive.

Cet appel à projets a été doté d'une enveloppe budgétaire de 800.000 € à l'occasion du vote du budget primitif du Budget Principal 2023. La somme de 128.395 € s'ajoute à ce montant en raison de l'annulation des projets de SAINT-JORIOZ, MORILLON, et de la Communauté de Communes de la Vallée Verte.

Le pourcentage maximum de la subvention octroyée par projet est de 30 % du montant hors taxe, et le montant maximum de l'aide attribuée par projet et plafonné à 60.000 €.

Les critères de notation de cette 12^{ème} édition sont les suivants :

- La qualité des rénovations sur les postes énergétiques (types de systèmes choisis, épaisseurs d'isolant, ...) – (40 %),
- L'exemplarité des projets sur certains aspects (type de matériaux, équipements, végétalisation et/ou désimperméabilisation des parcelles, recours aux énergies renouvelables, traitement des déchets, accompagnement, ...) – (20 %),
- Les consommations après travaux (kWh/m²/an) – (15 %),
- Le volume de gaz à effet de serre évité (10 %),
- Le nombre de postes traités (murs, toiture, plancher bas, menuiseries extérieures, chauffage, ventilation, éclairage, distribution, régulation, rafraîchissement) – (10 %)
- Le pourcentage d'économie d'énergie (5 %).

Un classement des candidatures a été établi par le Jury composé des élus de la commission « Maitrise de l'énergie et transition énergétique », réuni le 26 juin 2023, conformément aux critères fixés dans le règlement de l'Appel à projets.

38 candidatures ont été réceptionnées par le SYANE. 26 candidatures, conformes au règlement de l'Appel à projets, ont été jugées éligibles et ont été analysées.

Le Jury a retenu 16 dossiers lauréats à l'Appel à projets 2023 concernant la rénovation énergétique des bâtiments publics, pour un montant total de subvention de 928.395 €.

Les projets retenus par le Jury, ainsi que le taux et le montant des subventions proposées, sont classés comme suit :

Collectivités	Bâtiments	Montant de l'investissement éligible	Subvention totale	Classement
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	Ecole du Puy-Saint-Martin	1.512.523,48 €	60.000 €	1
SEVRIER	Maison Charles Longet	1.350.000,00 €	60.000 €	2
POISY	Forum et Groupe Scolaire	2.203.800,00 €	60.000 €	3
MONT-SAXONNEX	Ecole Roger Guillermin	1.298.750,00 €	60.000 €	4
COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES-ET-RHÔNE	La Semine	298.172,52 €	60.000 €	5
TANINGES	Ecole	838.014,00 €	60.000 €	6
RUMILLY	Ecole Léon Bailly	1.096.833,60 €	60.000 €	7
NANCY-SUR-CLUSES	Ecole	470.134,00 €	60.000 €	8
PUBLIER	Groupe Scolaire Saint-Exupéry	669.582,00 €	60.000 €	9
YVOIRE	Mairie	174.000,00 €	52.200 €	10
CLUSES	Groupe Scolaire de Messy	1.037.000,00 €	60.000 €	11
LATHUILE	Maison communale	277.480,00 €	60.000 €	12
VEIGY-FONCENEX	Ecole primaire	450.300,00 €	60.000 €	13
LES CLEFS	Ancienne école - mairie	148.190,00 €	44.457 €	14
SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS	Groupe scolaire	827.000,00 €	60.000 €	15
NAVES-PARMELAN	Ecole	621.100,00 €	51.738 €	16

La commune du GRAND-BORNAND ayant déjà été lauréate en 2019 (64.200 €) et un arbitrage pouvant être décidé par le jury à notes équivalentes (+ ou - 0,5 pts), ce dossier n'est pas retenu.

L'enveloppe de 928.395 € ne pouvant pas être dépassée, le jury décide d'accorder le montant de 51.738 € restant à la commune de NAVES-PARMELAN.

Les membres du Comité sont invités :

1. à valider le classement des projets retenus ainsi que les montants de subventions proposés par le Jury de l'Appel à projets 2023,
2. à autoriser le Président à signer les arrêtés d'attribution des subventions correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,


Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES A N. NUMERIQUE